

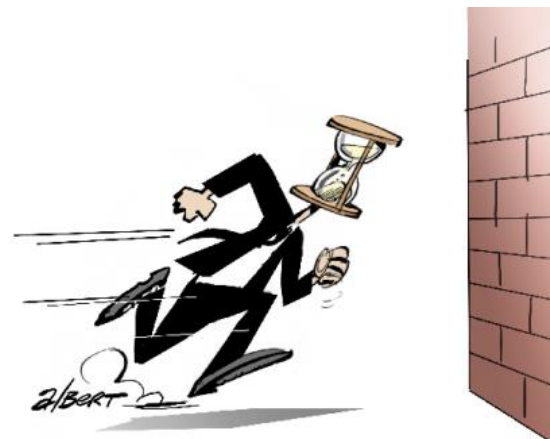
Etude sur l'implantation

Lors de la réunion du Comité d'Entreprise du 21 avril, puis du CHSCT du 25 avril, la Direction a fait un point sur l'étude actuellement en cours sur l'implantation future de notre UES.

Cette étude, menée par le groupe, concerne les 5 entités situées dans Paris intra-muros, et dont les baux s'achèvent avant 2020 (UES AXA CS & Matrix, AXA Global P&C, AXA Global Life, AXA LM et une partie du GIE)

BNP Real Estate, qui a été chargé par le groupe de trouver de nouveaux locaux sur un segment « Paris-La Défense » a d'ores et déjà proposé plusieurs immeubles, dont certains ont été visités, soit à la Défense, soit dans Paris intra-muros. Ce premier contact avait surtout comme but de prendre connaissance avec le marché immobilier actuel et les possibilités offertes par rapport aux exigences du projet.

Dans le même temps, un cabinet spécialisé dans la transformation des espaces de travail a été missionné pour aider les entités concernées à définir leurs besoins, puis leur faire des propositions. C'est dans ce cadre que les taux d'utilisation des espaces (bureaux, salles de réunions) sont à l'heure actuelle l'objet de mesures régulières. Suite aux nombreuses interrogations des salariés, la Direction nous a confirmé que toute forme d'absence (congés, maladie, télétravail, réunion extérieure) serait prise en compte pour moduler les mesures effectuées.



Par ailleurs, une enquête en ligne devrait être prochainement proposée par la Direction afin de recueillir l'avis de tous les salariés sur les espaces de travail et l'organisation du travail, actuels et à venir.

Toutes ces actions montrent que le projet avance, même si à ce jour aucun site ni aucune date ne sont connus. A notre interrogation sur un rétro planning ou sur une échéance maximale, la Direction a répondu qu'elle ne souhaitait pas se précipiter, mais prendre le temps de la réflexion et de la conception avant toute décision, quitte à prolonger les baux actuels. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette nouvelle attitude qui devrait permettre aux représentants du personnel de s'impliquer fortement sur le sujet. Si l'échéance de notre probable déménagement n'est pas définie, la Direction ne s'interdit pas d'accélérer les événements si une opportunité immobilière se présentait, les délais de prévenance et les incompressibles délais d'organisation devant néanmoins modérer l'allure.

S'il est encore trop tôt pour parler de localisation, de transport, de postes de travail, d'aménagements, d'organisation du travail et de restauration, vos représentants CFE-CGC seront bien entendus présents pour accompagner les salariés dans le changement, faire valoir leurs droits et faire entendre leurs avis et besoins.

Pour la CFE-CGC, le critère de l'accessibilité des locaux et de la proximité de transports en commun est essentiel.

Projet Paperless (sans papier)

Si le projet CLIP-MEDIAN a démarré début 2017, il ne concerne qu'une branche de la Direction Sinistres. Lors du conseil d'administration du 20 avril, C. Southarewsky a annoncé qu'il avait été décidé d'accélérer le déploiement pour que tous les sinistres (hors auto) soient gérés sur cette nouvelle plateforme fin 2017.

Toutefois, le projet CLIP-MEDIAN est un projet Sinistres, qui comporte un volet numérisation et un volet inclusion aux outils de gestion. Toutes les autres Directions sont hors périmètre. Les délais nécessaires à l'implémentation de la numérisation au sein de nos outils de travail sont nécessairement longs. Le retard pris par l'entreprise en matière de numérisation est incontestable au regard de ce qui existe déjà dans de nombreuses autres entités du groupe. La Direction a donc décidé de lancer dès à présent et en parallèle de CLIP-MEDIAN un **nouveau projet : « Paperless » (sans papier)**.

L'objectif est de s'affranchir au maximum du papier, de l'archivage sur site (en armoires, dans les étages ou en sous-sol), d'un meilleur partage de données, d'une meilleure utilisation de l'information et enfin d'une économie pour l'entreprise en termes de m². Ce projet nécessite non seulement de numériser le stock existant, mais aussi tous les documents entrants. Ces documents numérisés devront être facilement accessibles, avec les outils de recherche nécessaires, une gestion des droits d'accès...



3 départements pilotes ont ainsi été sélectionnés : la comptabilité technique (DSC), les fonctions partagées (DRH) et la souscription et la gestion auto (DS et DSC). L'analyse et la définition des besoins doivent être achevées au début de l'été, suivies d'une mise en place pilotée par la DOSI.

La solution mise en place sera alors adaptée puis déployée sur tous les secteurs de l'entreprise.

Pour la **CFE-CGC**, il était grand temps qu'un tel projet soit mis en place, mais le retard pris ne doit pas être compensé par une trop grande précipitation. Tous les salariés seront à terme concernés, et les solutions choisies devront faciliter le travail quotidien et non alourdir les tâches. La nécessaire période d'adaptation aux nouveaux outils, au probable travail sur double écran etc.... devront bien évidemment être pris en compte à tous les niveaux de l'entreprise.

Vos élus CFE-CGC :

Patricia Nunez 57 91 63
Yves Dremière 57 84 51
Guillaume Robieux 57 91 35
Christiana Peter 57 92 61
Laurent Lamarle 57 85 18
Adeline Sangu 57 95 56
Hedi Ben Sedrine 57 92 24

M.Christine Leclercq 57 85 84
Olivier Pelras 57 84 43
Paul de Torres 57 92 28
Isabelle André 57 89 99
Sandrina Caraco 57 82 26
Eric Gaulmin 57 85 74
J.Claude Rotunno 57 93 29

Sandrine Boisset 57 83 08
Wilfried Fayolle 57 91 03
Muriel Mont 57 96 79
Véronique Lagoutte 57 80 31
Jean-F. Grelier 57 81 78
Michel Teixeira 57 94 15

Sureté

Julien CIMAN a présenté au CHSCT l'activité du département « **Gestion des Risques, Continuité d'activités, management des crises et sureté** », dont il a la charge. Le pilotage international de ces sujets pour AXA CS et AXA Matrix doit permettre à l'entreprise de faire face aux situations exceptionnelles, de définir les politiques de voyages, de sécurité et de sureté.

Ces thèmes majeurs sont vitaux du fait de l'activité d'AXA CS et Matrix qui devront, le cas échéant, accompagner leurs clients en cas de crise.

Vos élus **CFE-CGC** accueillent donc avec un réel intérêt la formalisation de cette gestion.

Lync

L'outil Lync a été déployé il y a de nombreux mois, sans que le matériel (a minima micro, éventuellement webcam) ni l'accompagnement nécessaire ne soient fournis à tous les salariés. Ce puissant outil (chat, conversations sonores ou vidéos, partage d'écran et de documents) reste donc sous utilisé. A la demande de vos élus **CFE-CGC**, des sessions de démonstration et de résolution des éventuels incidents seront prochainement mises en place au Kiosk. Nous vous encourageons vivement à y participer pour pouvoir enfin profiter de ce logiciel qui, à notre sens, est un outil facilitateur en termes de communication et d'organisation du travail au quotidien.

Charte Informatique

Lors des réunions du comité d'entreprise et du CHSCT, la Direction a présenté la charte informatique qui sera prochainement annexée au règlement intérieur. Les règles qui y sont définies sont pour la plupart de bon sens.

Vos représentants **CFE-CGC** soulignent l'importance de marquer tout document à caractère personnel (stocké sur le poste de travail ou dans la messagerie) du label **PRIVE**. En effet, en l'absence du salarié l'entreprise peut, à travers le RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information) accéder à votre poste de travail pour des besoins métier. Les répertoires et documents marqués PRIVE ne pourront être légalement ouverts.

De même, il est rappelé **qu'aucun mot de passe ne doit être partagé** avec un collègue ou un manager, **pour quelque raison que ce soit**. Vos comptes sont personnels et vous êtes responsables de l'usage qui en est fait. Les éventuelles fonctionnalités manquantes aux outils ne justifient pas de s'exposer à des sanctions. Gardez vos mots de passe pour vous.

Intéressement / Participation

Nous sommes toujours dans l'attente de la communication des chiffres définitifs correspondant aux critères de calculs définis dans l'accord d'intéressement d'AXA CS et AXA Matrix et du calcul de la Participation, mutualisée au niveau du Groupe.

Aujourd'hui les comptes 2016 présentés au CE d'avril font ressortir des résultats en deçà des objectifs annoncés pour le Résultat Opérationnel et le Ratio Combiné d'AXA CS, et pour le Résultat d'AXA Matrix. Cependant, vos élus **CFE-CGC** restent confiants pour le calcul de l'intéressement. En effet, l'accord négocié et signé par vos représentants **CFE-CGC** comporte des critères variés et complémentaires qui jouent leur rôle en cas de mauvaise surprise pour un ou plusieurs d'entre eux, et amortissent les chocs de la volatilité de notre activité.

Dans quelques jours, la commission économique sera réunie pour la communication de la participation (mutualisée niveau Groupe AXA en France) et l'intéressement (spécifique à notre UES). Nous pourrons alors connaître le taux global atteint pour l'exercice 2016 versé en 2017.

Compte Epargne Temps (CET)

Vos représentants CFE-CGC ont rencontré Jacques de Peretti pour lui remettre les 5.540 signatures de la pétition contre la suppression du Compte Epargne Temps. M. de Peretti a réagi en invoquant la marche de l'entreprise, sa nécessaire transformation, et, suite à notre demande insistante, a affirmé qu'il souhaitait conserver un niveau de socle social important (le CET serait-il donc un cas particulier ?)

Lors des négociations qui s'ouvrent le 16 mai prochain, la CFE-CGC revendique à nouveau les propositions qu'elle avait faites dès le mois de janvier :

- Au minimum, le maintien de l'alimentation du CET court terme, tout en conservant les jours actuellement capitalisés.
- Le maintien de la possibilité de prendre ses jours capitalisés sur le CET dans les conditions prévues par l'accord.
- La possibilité de monétiser les jours capitalisés sur le CET vers le PERCO ou le PEE ; la possibilité de les monétiser pour racheter des trimestres ; le tout avec un abondement digne de ce nom (20%).
- La création d'un « CRT, Compte de Report de Temps », qui permet de reporter les JRA / JRTT non pris ; ce compte étant plafonné à une vingtaine de jours, et pouvant être alimenté de 5 JRA / JRTT par an.
- La possibilité pour les salariés qui le souhaitent, de se faire payer 2 JRA / JRTT par an.

Notre marge est très étroite.

Vos représentants CFE-CGC vous tiendront au courant dès que les résultats de ce premier round de négociation sera connu.

Compte Personnel Formation (CPF)

Le Compte Personnel Formation de chaque salarié a été alimenté des droits acquis en 2016. Toutefois, l'alimentation erronée des droits acquis en 2015, effectuée début 2016, n'a toujours pas été corrigée par la Caisse des Dépôts et Consignation.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site :

<http://www.moncompteformation.gouv.fr>

pour consulter vos soldes, et si ce n'est déjà fait, à les enrichir du reliquat de vos droits issus du défunt DIF. Vous pourrez aussi consulter les formations éligibles au CPF.

Vos représentants CFE-CGC se tiennent à votre disposition pour plus d'informations.

<http://www.cfecgcaxa.fr>